

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 11 septembre 2018

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 11 septembre, a arrêté un projet de loi du pays et deux projets de délibération du Congrès ; adopté une délibération du gouvernement et seize arrêtés et examiné 15 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de nomination.

1. Projet de loi du pays

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays relative à la responsabilité et à l'assurance de la construction. Ce texte garantit une meilleure protection juridique des personnes qui souhaitent faire construire leur habitation en accélérant les procédures en cas de sinistre, mais aussi pour les artisans et les entrepreneurs.

> Voir communiqué détaillé « Assurance de la construction ».

2. Projets de délibérations du Congrès

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant modification de l'arrêté du 20 décembre 2012 relatif aux conditions techniques d'exploitation d'hélicoptères par une entreprise de transport aérien public en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna. Cette autorisation consiste à prolonger jusqu'au 31 décembre 2020 l'autorisation délivrée à Helisud d'évoluer, sous certaines conditions techniques et sur autorisation préalable de l'autorité, au-dessus d'un environnement hostile situé hors zone habitée.

Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération modifiant la délibération n° 61/CP du 30 mars 2017 (code agricole et pastoral de Nouvelle-Calédonie - les produits phytopharmaceutiques à usage agricole). Il s'agit d'adapter la réglementation relative aux PPUA pour simplifier la procédure d'agrément des substances actives d'une part, et préciser les règles applicables en cas de retrait ou de non-renouvellement d'agrément par l'Union européenne d'autre part.

3. Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour une affaire).

4. Arrêtés du gouvernement

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Véronique Daudin en qualité de directrice par intérim de l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques (ISEE) du 14 septembre au 28 février 2019.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste des commerces spécialisés exclus du champ de la réglementation des prix en application de l'article 19 de la loi du pays modifiée n° 2016-15 du 30 septembre 2016 « Concurrence, Compétitivité et Prix » : *les salons de thé, les distributeurs spécialisés en café, les commerces spécialisés dans la vente de produits d'épicerie fine ou gastronomiques, les parfumeries ou distributeurs spécialisés en cosmétique et produits de beauté, les pharmacies et parapharmacies, les boulangeries et pâtisseries, excepté pour la baguette de pain d'un poids minimum de 250 gr, les animaleries, les vendeurs ambulants, les stations-service, les commerces de tabacs-journaux, les*

cordonniers, les commerces spécialisés en ventes en duty-free et les comptoirs de vente à l'exportation.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie n'a pas adopté l'arrêté approuvant et étendant l'engagement annuel de stabilité ou de baisse des prix ou de marges conclu entre les organisations patronales et les syndicats de salariés sur la réglementation des prix dans le cadre de la mise en œuvre de la taxe générale à la consommation au 1^{er} octobre 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté relatif à la réglementation des prix dans certains secteurs d'activités au moment du passage à la TGC, en prenant en compte certaines propositions formulées par les organisations patronales et les syndicats de salariés, notamment concernant les matériaux de construction et les produits réglementés de première nécessité.

> Voir communiqué détaillé « Réglementation des prix ».

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté relatif à la procédure de remboursement des taxes à l'importation figurant dans les stocks de biens au 30 septembre 2018.

> Voir communiqué détaillé « Remboursement des taxes ».

Secteurs de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé l'École de conduite du caillou en tant qu'établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé Route 66 Koné pour exploiter son établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur (SARL).

Secteurs de l'enseignement, de la mise en place du service civique et du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 576 039 F à diverses écoles primaires publiques pour l'organisation des mini jeux de l'avenir. Le jeudi 20 septembre 2018, 549 élèves issus des trois provinces seront accueillis sur deux sites : stade Numa-Daly de Nouméa et stade Yoshida à Koné.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 84 779 F de subventions aux écoles primaires publiques de la province Nord dans le cadre des projets d'éducation musicale à l'école au travers d'une manifestation appelée « musical'école ». Elle accueillera le 13 novembre 2018, 156 élèves de classes élémentaires au centre culturel de Koné. Cette manifestation est destinée à réunir des enfants d'horizons différents autour du thème de la musique et de la créativité.

Secteurs des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition du conseil d'administration et du conseil portuaire du port autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC), ainsi que la commission territoriale des transports routiers de personnes.
 - M. Lucien Bourgade, en remplacement de M. François Burnouf, en qualité de représentant des armateurs, dont l'activité principale est le commerce international,
 - Mme Jennifer Seagoe, en remplacement de M. Guillaume La Selve, en qualité de représentante de la chambre de commerce et d'industrie de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté relatif à l'exercice par la Nouvelle-Calédonie de sa compétence en matière de police et sécurité de la circulation aérienne intérieure (drones). Ce texte poursuit l'évolution de la réglementation des drones en Nouvelle-Calédonie, afin de garantir la sécurité aérienne et la protection des personnes au sol, tout en assurant un accompagnement de cette filière d'activités en plein essor.

> *Voir communiqué détaillé « Réglementation des drones ».*

Secteurs des affaires coutumières, de l'écologie et du développement durable, des relations avec le sénat coutumier et les conseils coutumiers, des terres coutumières :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé les membres du comité scientifique du parc naturel de la mer de Corail.

> *Voir communiqué détaillé « Comité scientifique du parc ».*

Secteurs des affaires coutumières, de l'écologie et du développement durable, des relations avec le sénat coutumier et les conseils coutumiers, des terres coutumières et secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une dérogation à Iaora export, pour son navire Sonja II. Cet armement est titulaire de licences de pêche aux holothuries et aux langoustes dans l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie et sa licence est valable jusqu'au 31 décembre 2018. Depuis l'arrêté du 14 août 2018 instaurant des réserves à Chesterfield, Bellona, Entrecasteaux, Pétrie et Astrolabe, le Sonja II ne peut plus accéder ni pêcher à Chesterfield et Bellona, zone qui représentait 100 % de son activité de pêche depuis 2005. Afin de permettre à Iaora export de s'adapter progressivement aux nouvelles réglementations, une dérogation lui est accordée, lui permettant de pêcher les holothuries et les langoustes dans les réserves de Chesterfield et Bellona jusqu'au 31 décembre 2018, date d'échéance de ses licences de pêche actuelles. La reconversion dans l'éco-tourisme fait partie des alternatives possible pour cet armement et sera étudiée dans les mois à venir.

Secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a procédé au renouvellement des deux représentants de la Nouvelle-Calédonie et de leurs suppléants appelés à siéger au sein du conseil d'administration de l'Académie des langues kanak (ALK).

Secteurs de la protection sociale, de la famille, de la solidarité et du handicap et de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la composition de la commission de reconnaissance du handicap et de la dépendance de Nouvelle-Calédonie (CRHD-NC) : Pascale Domingue en remplacement de Philippe Eono ; Agnès Simonnet en remplacement de Mireille Cassin ; Karima Toubale en remplacement de Nathalie Quillon-Corcella ; Brigitte Aufret en remplacement de Carole Lafargue ; Carole Lafargue en remplacement de Gaëlle Rivière ; Christine Rakotoarivelo en remplacement de Ongat Assenatha.

Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé la convention relative aux travaux de petit entretien des cours d'eau avec les communes de Païta et du Mont-Dore, et la province Sud. Depuis 2013, cette convention quinquennale a permis d'encadrer et de financer les opérations de petit entretien des cours d'eau réalisées par chacune de ces communes du grand Nouméa, pour un montant annuel de 8 millions de francs.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 6 avis favorables sur des demandes de visa de long séjour, 1 avis favorable sur une demande de carte de résident temporaire et 1 avis favorable sur une demande de carte de résident permanent. Il a émis 7 avis favorables sur des autorisations de travail hors projets miniers.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur la nomination de M. Emeric Faure en qualité de directeur adjoint et chef du service de la navigation et de la sécurité maritimes de la direction des Affaires maritimes de Nouvelle-Calédonie (DAM).